

**TERMES DE REFERENCE DE CONSULTANT ET DEMANDE DE CONTRAT INDIVIDUEL
LOME - TOGO**

SECTION: EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

SECTION A

1. Titre de la consultation : Consultation Internationale : EVALUATION DU PILOTAGE SECTORIEL DE L'ÉDCUATION AU TOGO	
2. Programme & projet concerné ID: Education et Développement	
3. Contexte et Justification : Le Togo a adopté en 2010 son premier Plan sectoriel de l'éducation (PSE) en vue de créer un cadre opérationnel de développement de l'éducation et d'intervention des partenaires, en vue de la réalisation de la scolarisation primaire universelle. Pour assurer le pilotage du plan sectoriel, l'Etat togolais a pris le Décret N° 2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du Plan sectoriel de l'éducation. Ce décret crée en son article 8 le Secrétariat technique permanent (STP) comme étant « l'organe qui assure, pour le compte du comité sectoriel de coordination et de suivi, la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PSE. » Le STP est rattaché au ministre chargé des enseignements primaire et secondaire et ses missions sont précisées dans l'article 8 du Décret. Le décret prévoit également un comité sectoriel de pilotage (CSP), des comités ministériels de coordination et de suivi (CMCS), des comités régionaux de coordination et de suivi (CRCS), des comités locaux d'éducation (CLE), des comités de gestion (CG) des écoles, collèges, lycées, des centres de formations professionnelle et des centres d'alphabétisation. En 2012, un Secrétaire technique permanent a été nommé et progressivement le service a pris corps. De 2012 jusqu'à nos jours, des réunions du CSP du PSE réunissant les Partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation et les Ministère en charge de l'éducation, sont organisées avec un manque de régularité. Des revues sectorielles conjointes de l'éducation sont organisées annuellement. Seul un ministère a mis en place un CMCS et aucun CRCS ou CLE n'a été recensé. Le Togo a souhaité réviser son dernier Plan sectoriel de l'éducation afin de prendre en considération plusieurs réformes engagées ces dernières années dans le secteur de l'éducation et de faire un nouvel état des lieux du système éducatif. Le processus de révision du PSE est donc en cours de réalisation et à ce titre, il est prévu de réaliser une étude sur le pilotage sectoriel qui viendrait alimenter le nouveau PSE 2020 – 2030.	
4. Objectifs de la consultation • Objectif général Faire un état des lieux sur la situation du pilotage sectoriel de l'éducation au Togo depuis l'adoption du PSE 2010-2020 et formuler des recommandations réalistes pour en renforcer l'efficacité et capitaliser les interventions qui ont été menées en vue de renforcer la coordination du secteur de l'éducation et s'assurer du suivi de la mise en œuvre du PSE. • Objectifs spécifiques ➤ Analyser le dispositif mis en place pour le pilotage du PSE au niveau central et déconcentré ; ➤ Évaluer la cohérence, pertinence et la mise en œuvre du Décret N° 2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du Plan sectoriel de l'éducation ; ➤ Analyser l'écart entre le dispositif de pilotage prévu et celui effectivement mis en place et les goulots justifiant ces écarts ; ➤ Identifier les forces et les faiblesses (les dysfonctionnements) du dispositif de pilotage sectoriel aux plans institutionnel, humain, matériel et financier ; ➤ Faire des recommandations réalistes pour un pilotage sectoriel plus fonctionnel, efficace et efficient pour le nouveau PSE 2020-2030	
5. Poste d'affectation : Lomé	6. Superviseur: Yannig DUSSART, chef éducation

7. Méthodologie	Pour conduire l'évaluation, le consultant adoptera une démarche participative basée sur une approche qualitative. Il procèdera à des entretiens avec toutes les parties impliquées dans le pilotage sectoriel au niveau central et au niveau déconcentré, y compris les partenaires techniques et financiers qui appuient le secteur de l'éducation au Togo, ainsi que les organisations de la société civile actives en éducation. Des focus groupes pourront être organisées afin d'encourager un processus de co-construction.
8. Produits attendus	• L'état des lieux de la mise en œuvre du dispositif de pilotage du PSE est réalisé et les forces et les faiblesses (dysfonctionnements) du dispositif de pilotage sectoriel existants sont identifiées ; • La pertinence et la mise en œuvre du Décret N° 2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du Plan sectoriel de l'éducation est évaluée et les causes des écarts entre le dispositif de pilotage prévu et celui effectivement mis en place sont identifiées et analysées ; • Des recommandations réalistes sont formulées pour un pilotage sectoriel plus fonctionnel, efficace et efficient, adaptées aux contextes et aux exigences d'un nouveau PSE 2020 - 2030 A la fin de la mission, le/la consultant.e met à la disposition du Comité sectoriel de pilotage du PSE un rapport d'évaluation de trente (30) pages au maximum (annexes non inclus). Le rapport doit comporter entre autres les points essentiels suivants : 1. Résumé analytique de 3 à 5 pages reprenant : 1.1. L'objet de l'évaluation ; 1.2. Les principaux résultats et tendances ; 1.3. Les recommandations finales. 2. Introduction présentant de façon synthétique : 2.1. Le contexte et la justification de l'évaluation 2.2. Les objectifs et résultats attendus, 2.3. La méthodologie adoptée ; 2.4. Une brève description des structures et acteurs rencontrés. 3. Constats de l'évaluation comprenant la description et l'analyse du dispositif de pilotage sectoriel prévu par le Décret de 2012, la description et l'analyse de sa mise en œuvre, la description des forces et faiblesses, contraintes et opportunités observées. 4. Conclusion et Recommandations 4.1. Synthèse des constats ; 4.2. Recommandations pour un pilotage sectoriel plus fonctionnel, efficace et efficient et adapté au contexte.
9. Qualifications ou domaine de connaissance /expérience requise : Le/la consultant.e devra:	• justifier d'un diplôme universitaire de Bac + 5 au moins en sciences humaines et sociales ; sciences de l'éducation, évaluation, ou disciplines connexes ; • justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans le secteur des appuis et analyses institutionnelles ; • justifier d'une expérience éprouvée d'au moins 5 ans dans l'évaluation de dispositifs de gestion de projets/secteurs éducatifs ; • justifier d'une très bonne familiarité avec les systèmes éducatifs et leurs mécanismes de pilotage; • se rendre disponible pour effectuer ce travail sur une période de 90 jours ouvrables non consécutifs à partir de la signature du contrat ;

- avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et communicationnelles avec de solides compétences interpersonnelles et de présentation ;
- avoir une bonne maîtrise du français (parlé et écrit).

La bonne connaissance des institutions au Togo sera considérée comme un atout ;

Le/la consultant.e devra effectuer son travail dans un fort esprit de collaboration en s'assurant de la pleine participation des parties prenantes. Plus particulièrement :

- Il travaillera en bonne intelligence avec le Secrétariat Technique Permanent et le Chef de file des Partenaires Techniques et Financier auxquels il rendra compte ;
- Il veillera à la pleine participation des ministères impliqués, des partenaires techniques et financiers et des organisations non-gouvernementales et de la société civile du secteur ;

Les candidats devront soumettre

- Une offre technique complète sur base des présents TDRs et incluant :
 - Une note explicative sur la compréhension des TdR et les raisons de la candidature
 - Une brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée.
 - Un CV référençant les expériences acquises dans les missions similaires
 - Un ou des exemples probants de consultation similaires ou valorisables.
- Une proposition financière : L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation: honoraires, déplacements, prise en charge, hébergement, etc. A noter que les coûts liés à l'organisation d'éventuels ateliers ou réunions de présentation/restitution des résultats ne sont pas à la charge du/de la consultant.e et ne doivent donc pas figurer dans l'offre financière.

10. Durée de travail

La consultation aura une durée de 20 jours ouvrables non consécutifs à compter de la date de signature du contrat sur la période indicative du 10 août 2019 au 30 septembre 2019.

Projet de Chronogramme :

ETAPES :	JOURS :
A.Compréhension de la mission et revue de la littérature	2 jours
B. Élaboration de la méthodologie	1 jour
C. Mise en œuvre de la méthodologie	10 jours
D. Analyses	3 jours
E. Rédaction du rapport	2 jours
F. Présentation des résultats au PTF	1 jour
G. Présentation des résultats au Gouvernement	
H. Validation des résultats au CSP	1 jour
TOTAL	20 jours

11. Lieu de travail, voyage(s) officiel(s) et dispositions logistiques : (itinéraire et durée, s'il le faut):

Le/la consultant.e sera basée à Lomé. Il/elle effectuera éventuellement des missions sur le terrain pour des rencontres avec les acteurs de pilotage.

